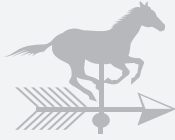


**CITOYEN[N]E**  
**LE**



**VILLE DE**



**Vol. 27**

**2024**

**SAINT-TITE**



**L'UNION DANS L'ACTION**

**ÉDITION SPÉCIALE  
FESTIVAL WESTERN  
2024**



[www.villest-tite.com](http://www.villest-tite.com)

# LEMERCIER

MODE MASCULINE

401, RUE NOTRE-DAME ST-TITE Qc G0X 3H0  
TÉL: (418) 365-6602

Marchand autorisé



LEADERS DE L'IDENTITÉ PROMOTIONNELLE

Membre affilié

## Proxim

LINE CHARETTE ET MYRIAM TRUDEL  
Pharmaciennes inc.  
260, rue du Moulin  
Saint-Tite, (Québec)  
G0X 3H0

LUNDI AU VENDREDI  
9 h à 20 h

SAMEDI  
9 h à 16 h

Téléphone : 418-365-7543  
Télécopieur : 418-365-6505

DIMANCHE  
fermé

Livraison gratuite



Steve Gauthier, propriétaire  
badboy-design.com

418 365-0451

INFOGRAPHIE LETTRAGE - AFFICHE - ENSEIGNE - AUTOCOLLANT  
IMPRESSION COMMERCIAL - CARTE D'AFFAIRES - LETTRAGE VÉHICULE  
ENVELOPPE - FACTURE - BON DE COMMANDE - VITRINE DE MAGASIN  
BILLET - ETC. 690 Route 153, St-Tite

## FESTIVAL western ST-TITE MD



581, ST-PAUL, BUREAU 107  
SAINT-TITE (QUÉBEC)  
G0X 3H0

418 365-7524

## point S

PNEUS ET MÉCANIQUE

Pierre-Olivier Hudon  
Stéphane Béland  
Propriétaires

● Service Pneus TC  
605, Route 153  
Saint-Tite, QC G0X 3H0  
Tél.: 418 365-6652 • Téléc.: 418 365-7732  
pneustc@globetrotter.net

- PNEUS
- ALIGNEMENT
- SUSPENSION
- VIDANGE
- FREINS
- SILENCIEUX
- INJECTION

# Le Gîte du Village

460, Notre-Dame  
418 365-7668

Jacques Brouillette, propriétaire

## MicroGest

INFORMATIQUE

Vente et réparation d'ordinateur  
Installation de réseau

Résidentiel - Commercial

81, rue Notre-Dame St-Tite

418.365.3839



CARREFOUR  
EMPLOI  
MEKINAC

Là pour tous.

418-365-7070

581, rue Saint-Paul  
bureau 101, St-Tite



**Emploi**  
Orientation  
Entrepreneuriat

**Éducation financière**  
**Persévérance scolaire**  
**Autonomie personnelle**  
**& professionnelle**



## AQDR

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE  
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES  
ET PRÉRETRAITÉES

301, rue Saint-Jacques, local 218-A  
Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0  
418 289-2880

aqdrmekinacadm@gmail.com  
www.aqdrmekinac.org



Suivez-nous sur Facebook!



Allaitement 24/7  
418 365-8454

Maison des familles  
de Mékinac



261, rue Du Moulin  
Saint-Tite (Québec) G0X 3H0  
info@mdfmekinac.org

www.mdfmekinac.org

418 365-4405

E  
N  
C  
O  
U  
R  
A  
G  
E  
O  
N  
S  
L  
E  
S

# FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2024

## AVIS À LA POPULATION RÈGLEMENT 413-2017 et ses amendements

### NOUVEAUTÉ POUR LES DEMANDES DE PERMIS

#### **RAPPEL IMPORTANT**

- ❖ Il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer la demande de permis d'usage temporaire, de le récupérer aux bureaux de l'Hôtel de ville et de payer le tarif applicable. **Aucun permis ne sera remis au locataire d'un emplacement.**
- ❖ **Le propriétaire est responsable** du respect, par son locataire, des dispositions du règlement 413-2017 concernant l'aménagement du kiosque situé sur sa propriété et les normes de sécurité applicables (distances, extincteurs, toiles ignifuges, éclairage, etc.).

#### **NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES 2024**

- ❖ Le montant des taxes municipales échu devra être acquitté avant la délivrance de permis par le propriétaire de l'immeuble (art. 4.2);
- ❖ Dépôt et récupération de permis à 16 h le jeudi précédent le premier vendredi du Festival pour bénéficier du tarif préférentiel de la prévente (Chapitre 4A);
- ❖ Modification de l'Annexe 5 « Tarifs » pour inclure une augmentation de la tarification du coût des permis et une indexation récurrente de 3% annuellement à chaque anniversaire de l'entrée en vigueur du règlement;
- ❖ Tout stationnement pour des véhicules de loisirs et dont le terrain compte 50 espaces de stationnement et plus doit déposer un plan d'aménagement numérisé avec sa demande de permis (art. 4.4.3);
- ❖ Le plan d'aménagement doit comprendre le nombre d'espaces de stationnement numérotés et la direction de circulation des véhicules. Il doit être obligatoirement plastifié, d'une dimension minimale de 11" X 17" et

affiché à l'entrée de l'immeuble ou sur le mur extérieur du poste d'accueil, afin d'être visible en cas de mesure d'urgence (art. 4.4.3);

- ❖ Les fils, les câbles, les conduits et tout appareillage électrique doivent être protégés contre les dommages physiques et les intempéries et être homologués (art. 7.13);
- ❖ Ajout de rues où les stationnements sont prohibés (Annexe 7 – Rues où le stationnement est prohibé);
- ❖ Ajout des définitions « Établissement », « Kiosque » et « Protège-câble » (art. 1.5);
- ❖ Modification concernant l'obligation d'obtenir un permis pour une distributrice automatique alimentaire et de boissons (art. 4.1);
- ❖ Modification des exceptions d'autorisation de kiosques sur la route 153 entre les numéros civiques 621 et 795 (art. 4.13);
- ❖ Modification des exceptions d'autorisation d'usages conditionnels pour la présentation de spectacle ou représentation d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale entre le 621 et 795 sur la route 153 (art. 5.6.4);

## **RAPPELS CONCERNANT LA SÉCURITÉ**

- ❖ Nul ne peut, sans y être autorisé, **occuper ou obstruer** la rue, le trottoir, l'accotement ou une autre partie de **l'emprise du chemin public** ou y placer un obstacle, de manière à entraver la **circulation** sur ce chemin ou l'accès à un tel chemin;
- ❖ Un espace libre doit être conservé près des **bornes fontaines**, se référer à l'article 7.1.2 du Règlement numéro 413-2017;

## **AMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS POUR LES VÉHICULES DE LOISIRS**

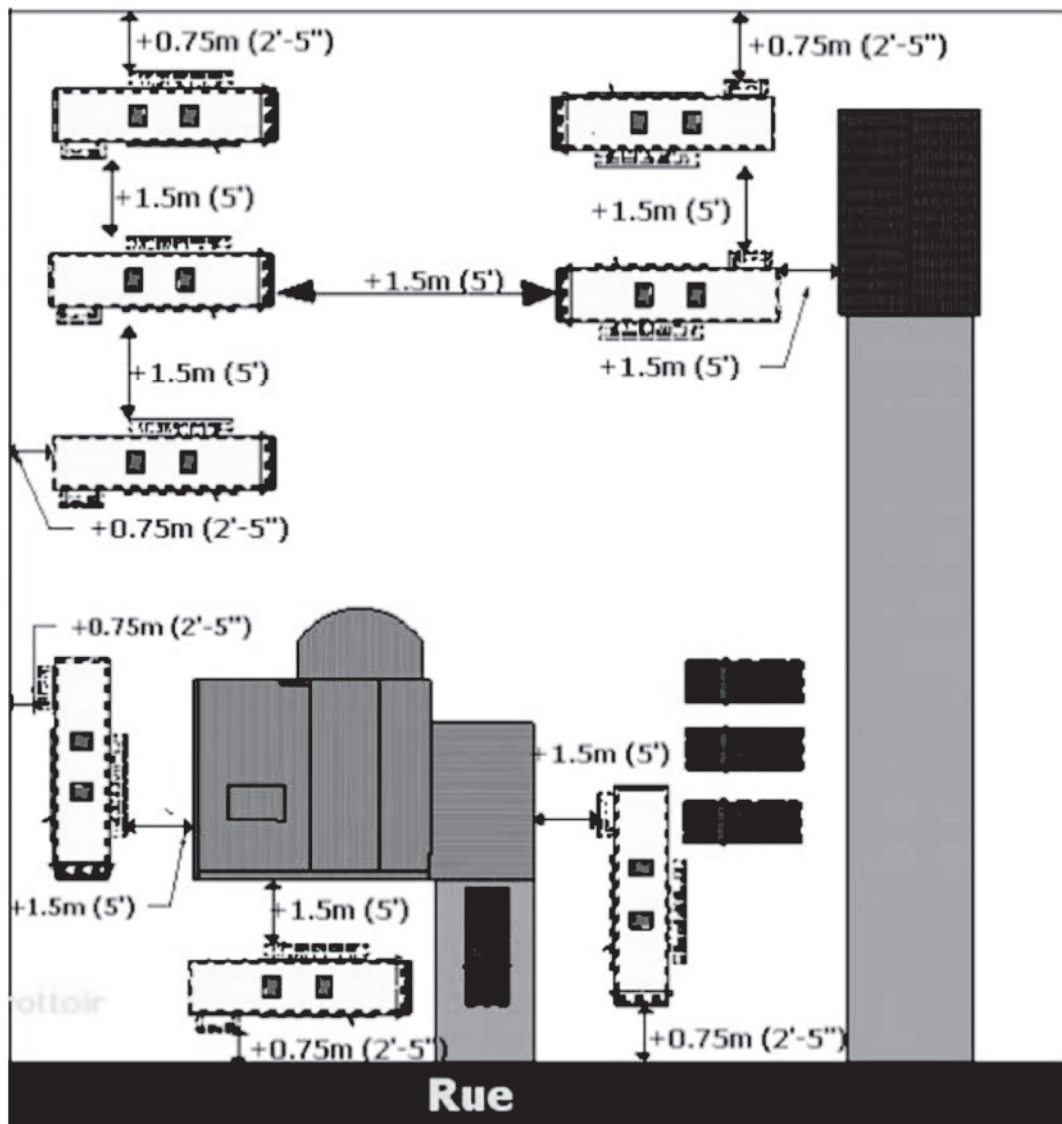
### ❖ **Distances minimales requises**

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble qui est utilisé pour le stationnement ou le maintien d'un terrain de stationnement pour des véhicules de loisirs ou d'un terrain servant à l'exposition des véhicules de

loisirs, peu importe le nombre d'espaces de stationnement, doit maintenir, pour chaque véhicule de loisirs stationné, une distance minimale de :

- **0,75 mètre** entre le véhicule de loisirs stationné et les limites de propriété;
- **0,75 mètre** entre le véhicule de loisirs stationné et toute clôture ou haie implantée sur l'immeuble
- **1,50 mètre** entre le véhicule de loisirs stationné et tout autre véhicule de loisirs stationné à proximité;
- **1,50 mètre** entre le véhicule de loisirs stationné et **tous les bâtiments permanents ou temporaires construits sur l'immeuble.**

Les auvents des véhicules sont exclus dans le calcul des distances minimales requises.



Exemple d'un scénario à titre indicatif et n'a aucune valeur légale. Tout règlement en vigueur prévaut sur cet exemple

- ❖ L'accès aux **véhicules de loisirs et aux réservoirs de propane** doit être maintenu **libre** en tout temps.

## UTILISATION DU PROPANE

- ❖ L'utilisation de tout **chauffage d'appoint au propane** est interdite;
- ❖ Les bouteilles de propane d'une **capacité de moins de soixante (60) livres** sont **interdites, sauf** lorsqu'elles sont destinées à alimenter un équipement servant à des fins strictement résidentielles ou un véhicule de loisirs;
- ❖ **L'entreposage de bouteilles de propane** est interdit, sauf à l'endroit prévu à cette fin, soit au **379, rue Adrien-Bélisle**, sauf lorsqu'elles sont destinées à alimenter un équipement servant à des fins strictement résidentielles ou un véhicule de loisirs;
- ❖ Tout appareillage **commercial fonctionnant au propane** doit être **installé et inspecté** par un **professionnel qualifié**. Un **certificat de conformité** doit obligatoirement être obtenu afin d'opérer;

## EXTINCTEURS :

- ❖ Tout extincteur requis doit obligatoirement **avoir été inspecté** au cours de la **dernière année**, par une firme spécialisée;
- ❖ Tout extincteur requis **doit être placé** sur le terrain ou l'emplacement où l'activité est exercée, **être visible, accessible et clairement identifié**.

## Terrains de stationnement

- a) En fonction du nombre d'espaces de stationnement disponibles sur le terrain, le propriétaire ou l'occupant de tout terrain de stationnement destiné aux véhicules de loisirs, doit maintenir un nombre d'**extincteurs** à poudre d'un **minimum de dix (10) livres** de cote A-B-C selon le tableau ci-dessous :

<b>Nombre d'espaces de stationnement</b>	<b>Nombre d'extincteurs requis</b>
Entre 6 et 50	1
Entre 51 et 125	2
126 et plus	3

- b) En fonction du nombre d'espace de stationnement disponibles sur le terrain, le propriétaire ou l'occupant de tout terrain de stationnement

destiné à tout type de véhicule, excluant les véhicules de loisirs, doit maintenir un nombre d'**extincteurs** à poudre d'un **minimum de dix (10)** livres de cote A-B-C selon le tableau ci-dessous :

<b>Nombre d'espaces de stationnement</b>	<b>Nombre d'extincteurs requis</b>
Entre 15 et 49	1
Entre 50 et 99	2
100 et plus	3

### **Établissements ayant des appareils de cuisson servant à la friture**

Dans tout bâtiment, tente, chapiteau, ou kiosque où l'on retrouve un appareil de cuisson servant à la friture d'aliments, un **extincteur de type K** doit être maintenu. Si le **nombre de paniers** servant à la friture d'aliments est supérieur à **4**, les appareils servant à la friture doivent être **protégés par un système d'extinction spécial conforme aux normes en vigueur**.

### **Autres établissements**

Tout bâtiment, tente, chapiteau ou kiosque **destiné à accueillir du public** doit être muni d'au moins un extincteur d'un minimum de **dix (10) livres** de cote A-B-C. Le nombre d'extincteurs devra être ajusté selon les critères suivants :

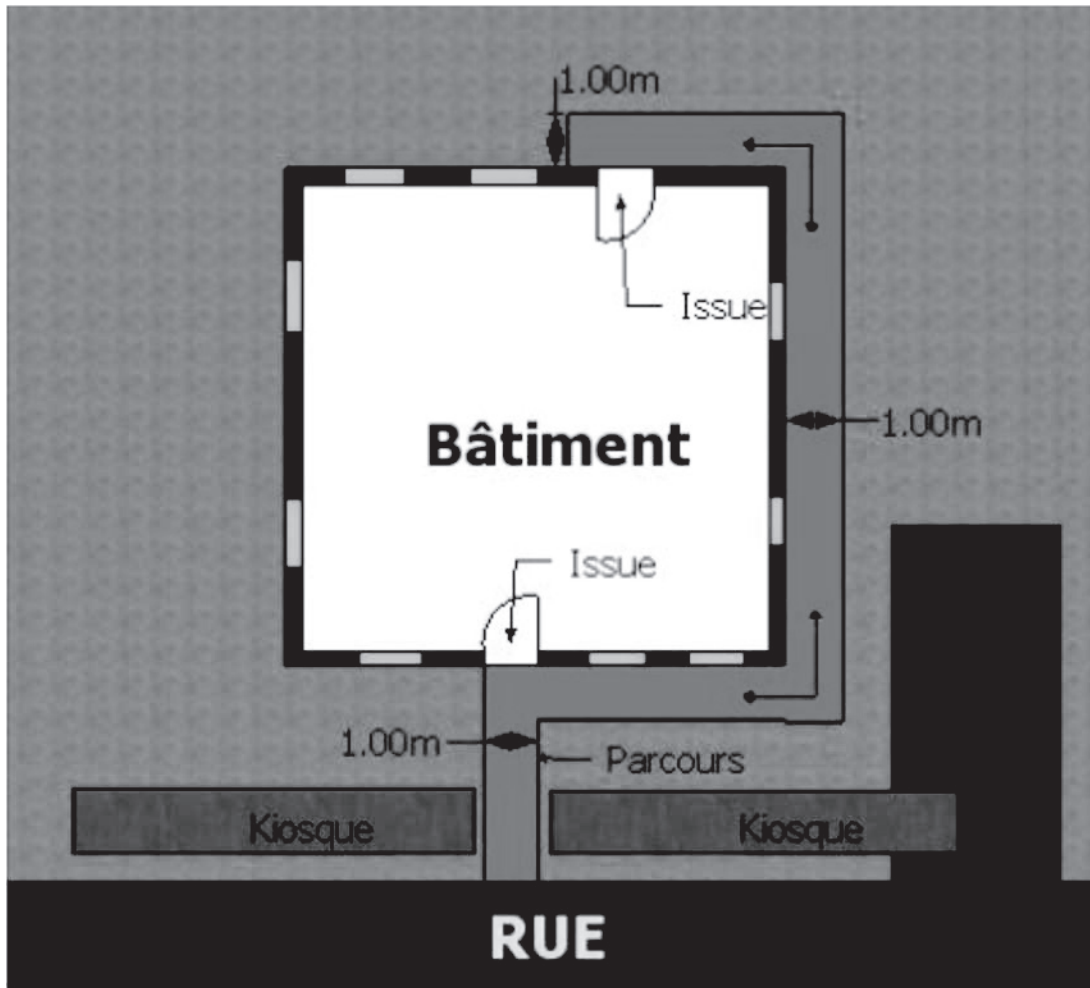
- Un extincteur par issue;**
- La **distance de parcours entre chaque extincteur** ne pourra être supérieure à **15,25 mètres (50 pieds)**.

### **ÉTABLISSEMENTS DE PRODUITS ALIMENTAIRES**

- ❖ **Une hotte de cuisson n'est pas obligatoire si 40 % du mur le plus long est ouvert** à l'air libre lorsque le kiosque est en opération. Dans tous les autres cas, une **hotte conforme aux normes en vigueur doit être installée**.
- ❖ Toute **hotte de cuisson** requise en vertu du présent article doit obligatoirement avoir **été inspectée au cours de la dernière année**, par une personne qualifiée.

## ACCÈS AUX IMMEUBLES ET BÂTIMENTS

Toutes les issues et balcons doivent être maintenus libres en tout temps, y compris le parcours d'une largeur minimale de 1 mètre qui mène à ceux-ci et ce, sur toute sa longueur à partir de la rue. **CE PARCOURS DOIT ÊTRE À CIEL OUVERT ET ÊTRE LIBRE DE TOUTE ENTRAVERE.**



Exemple d'un scénario à titre indicatif et n'a aucune valeur légale. Tout règlement en vigueur prévaut sur cet exemple.

## AUTRES DISPOSITIONS

- ❖ Les toiles utilisées lors de la conception d'un kiosque ou autres formes d'abris doivent respecter l'article 7.9, suivant :

Il est **interdit d'utiliser des toiles de plastique**, des tissus et pellicules qui ne répondent pas à l'une de ces normes de base : CAN/ULC-S109-03 (essais de comportement au feu des tissus et pellicules ininflammables) ou NFPA 701 ou CPAI 84, concernant l'ignifugation à respecter dans la construction et



l'aménagement de tout kiosque, tente, chapiteau, structures gonflables ou autres formes d'abris.

- ❖ La partie adjacente d'un **kiosque construit en bois et située à moins de 1,50 mètres d'un bâtiment principal** doit être enduite de peinture ignifuge ou de produit retardateur de flamme conforme aux normes CAN/ULC S-101, CAN/ULC 102-M88 ou NFPA 701.

***Des inspections seront effectuées afin de vérifier si les normes de sécurité sont respectées.***

Pour toute information concernant ces normes, n'hésitez pas à communiquer avec le service de la Régie des incendies du Centre-Mékinac au 418-365-1866 (**incendie**) ou avec le service d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite au 418-365-5143 poste 154 ou 156 (permis).

Ce document est à titre indicatif seulement. Se référer au texte complet du règlement No. 413-2017 relatif à l'administration de la gestion de l'événement spécial : Festival western et de ses amendements.

## **ÉMISSION DES PERMIS**

Les permis seront émis à compter du 12 août prochain. Vous pouvez cependant déposer vos demandes en tout temps et avant cette date, au Service de l'urbanisme. Pour toute information, vous pouvez communiquer au 418-365-5143 poste 154 ou 156.

## **LOCATION DE CHAMBRES, DE LITS**

Nous rappelons aux citoyens qui louent des chambres ou des lits, qu'il est important de veiller à la sécurité des personnes qu'ils hébergent. Vous devez prendre les moyens nécessaires afin d'assurer leur sécurité (sorties de secours, assurances, etc.) et leur bien-être. Il en va de votre responsabilité. Contribuons tous ensemble à maintenir un festival sécuritaire pour tous les résidents et les visiteurs.

## TARIFS : VENTE, EXPOSITION OU DISTRIBUTION

Catégorie : Établissement vendant, exposant ou distributeur	Prix par établissement ou installation	Tarifs prévente		Tarifs réguliers	
		AVANT 16H le jeudi précédent le premier vendredi du Festival		APRÈS 16H le jeudi précédent le premier vendredi du Festival	
des objets, effets ou marchandises <u>autres que des produits alimentaires ou fournissant des services, sans musique</u>	Comptoir seulement jusqu'à 7,6 mètres (25 pi) linéaires de façade Chaque	600\$		670 \$	
des objets, effets ou marchandises <u>autres que des produits alimentaires ou fournissant des services, avec musique</u>	Comptoir seulement jusqu'à 7,6 mètres (25 pi) linéaires de façade Chaque	1 290 \$		1 390 \$	
des <u>produits alimentaires</u> incluant l'autorisation pour l'installation de deux (2) machines distributrices de produits alimentaires et/ou de boissons  *Regroupement de plusieurs établissements sur un même site : le coût est calculé en tenant compte du nombre d'établissements au ratio du nombre de places	Comptoir seulement jusqu'à 7,6 mètres (25 pi) linéaires de façade chaque	Sans friture	Avec friture	Sans friture	Avec friture
		640 \$	925 \$	720 \$	1235\$
	avec 1 à 20 places	965 \$	1 130 \$	1 030 \$	1 545\$
	avec 21 à 100 places	1130\$	1 545\$	1 340\$	1 855\$
	avec 101 places et plus	1405\$	2 060\$	1 545\$	2 575\$
des <u>véhicules de loisirs</u>	1 à 5 véhicules	1 030 \$		1 545 \$	
	6 à 15 véhicules	2 265 \$		2 575 \$	
	16 véhicules et plus	3 915 \$		4 120 \$	
des <u>minimotos, trottinettes électriques ou véhicules électriques</u>	Chaque	845 \$		1 000 \$	
des <u>remorques pour transporter les animaux avec ou sans habitation</u>	Chaque	1 085 \$		1 290 \$	
des <u>distributrices automatiques alimentaires à l'exception de celles autorisées lors de l'émission d'un permis pour l'établissement vendant, exposant ou distributeur des produits alimentaires</u>	Chaque	75 \$		175 \$	

## TARIFS : TERRAINS DE STATIONNEMENT DE VÉHICULES DE LOISIRS

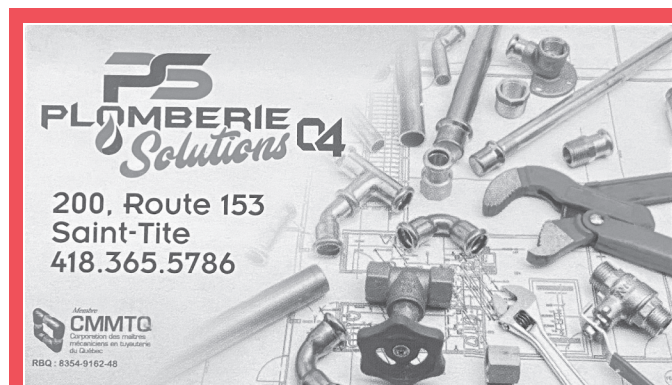
Catégorie : Stationnement de véhicules de loisirs	Prix par établissement	Tarifs prévente	Tarifs réguliers
		AVANT 16h le jeudi précédent le 1er vendredi du Festival	APRÈS 16h le jeudi précédent le 1er vendredi du Festival
comptant entre 6 et 10 espaces de stationnement	Chaque	65 \$	85 \$
comptant entre 11 et 16 espaces de stationnement	Chaque	115 \$	145 \$
comptant entre 17 et 23 espaces de stationnement	Chaque	175 \$	205 \$
comptant entre 24 et 35 espaces de stationnement	Chaque	245 \$	310 \$
comptant entre 36 et 49 espaces de stationnement	Chaque	370 \$	440 \$
comptant entre 50 et 69 espaces de stationnement	Chaque	515 \$	615 \$
comptant entre 70 et 99 espaces de stationnement	Chaque	720 \$	865 \$
comptant entre 100 et 149 espaces de stationnement	Chaque	1 030 \$	1 235 \$
comptant entre 150 et 199 espaces de stationnement	Chaque	1 545 \$	1 855 \$
comptant entre 200 et 249 espaces de stationnement	Chaque	2 060 \$	2 470 \$
comptant entre 250 et 299 espaces de stationnement	Chaque	2 575 \$	3 090 \$
comptant entre 300 et 349 espaces de stationnement	Chaque	3 090 \$	3 705 \$
comptant entre 350 et 399 espaces de stationnement	Chaque	3 605 \$	4 325 \$
comptant entre 400 et 449 espaces de stationnement	Chaque	4 120 \$	4 945 \$
comptant entre 450 et 499 espaces de stationnement	Chaque	4 635 \$	5 565 \$
comptant entre 500 et 549 espaces de stationnement	Chaque	5 150 \$	6 180 \$
comptant entre 550 et 599 espaces de stationnement	Chaque	5 665 \$	6 800 \$
comptant 600 espaces et plus	Chaque	6 180 \$	7 415 \$

## TARIFS : STATIONNEMENT AUTOMOBILES OU MOTOS

Catégorie : Stationnement pour les autos ou les motos	Prix par établissement	Tarifs prévente  AVANT 16h le jeudi précédent le premier vendredi du Festival	Tarifs réguliers  APRÈS 16H le jeudi précédent le premier vendredi du Festival
comptant entre 15 et 49 espaces de stationnement	Chaque	45 \$	55 \$
comptant 50 espaces de stationnement ou plus	Chaque	120 \$	130 \$

## TARIFS : TOURS, BALADES OU PROMENADES

Catégorie : Tours, balades ou promenades	Prix par établissement	Tarifs prévente  AVANT 16h le jeudi précédent le premier vendredi du Festival	Tarifs réguliers  APRÈS 16H le jeudi précédent le premier vendredi du Festival
en véhicule à traction animale conçu pour un maximum de 8 passagers	Chaque	415 \$	515 \$
à cheval	Chaque	355 \$	460 \$
	Prix par cheval	30 \$	130 \$
en hélicoptère, avion, montgolfière ou tout autre appareil volant	Chaque	2 060 \$	2 575 \$



**PS**  
**PLOMBERIE Solutions C4**

200, Route 153  
Saint-Tite  
418.365.5786

Membre  
**CMMTQ**  
Corporation des maîtres  
plombiers en tuyauterie  
du Québec  
RBQ : 8354-9162-48



**HUGUES MOREAU**  
COURTIER IMMOBILIER RESIDENTIEL  
**B. 819 373-7140**  
**C. 819 692-0127**

[hugues.moreau@remax-quebec.com](mailto:hugues.moreau@remax-quebec.com)



**DE FRANCHEVILLE**  
Agence immobilière  
Franchisé indépendant et  
autonomes de RE/MAX Québec  
2375, boul. des Récollets, 1<sup>er</sup>

## DEMANDE DE PERMIS FESTIVAL WESTERN 2024

**IMPORTANT** : voir au verso les documents à fournir avec le formulaire et nouveauté du règlement

Nom du propriétaire de l'immeuble :							
Adresse :							
Adresse de l'immeuble <i>si différente</i> :							
Téléphone :							
Adresse courriel <b>obligatoire</b> :							
<b>Nom du commerce de vente / services (REQ) :</b>							
Nom du locataire :							
Adresse, ville, code postal :							
Téléphone :							
Adresse courriel <b>obligatoire</b> :							
<b>Stationnement automobiles et motos</b>							
Nombre :	<input type="checkbox"/> de 15 à 49	<input type="checkbox"/> 50 et plus					
<b>Stationnement de véhicules de loisirs</b>							
Nombre :	<input type="checkbox"/> de 6 à 10	<input type="checkbox"/> de 11 à 16	<input type="checkbox"/> de 17 à 23	<input type="checkbox"/> de 24 à 35	<input type="checkbox"/> de 36 à 49	<input type="checkbox"/> de 50 à 69	
<input type="checkbox"/> de 70 à 99	<input type="checkbox"/> de 100 à 149	<input type="checkbox"/> de 150 à 199	<input type="checkbox"/> de 200 à 249	<input type="checkbox"/> de 250 à 299	<input type="checkbox"/> de 300 à 349	<input type="checkbox"/> de 350 à 399	
<input type="checkbox"/> de 400 à 449	<input type="checkbox"/> de 450 à 499	<input type="checkbox"/> de 500 à 549	<input type="checkbox"/> de 550 à 599	<input type="checkbox"/> 600 et plus			
<b>Kiosque de vente <input type="checkbox"/> avec musique / <input type="checkbox"/> sans musique</b>							
Vente avec nourriture avec friture <input type="checkbox"/> / sans friture <input type="checkbox"/>		Nombre de places <input type="checkbox"/> de 1 à 20		<input type="checkbox"/> de 21 à 100	<input type="checkbox"/> 101 et plus		
Vente sans nourriture, nombre de kiosques : _____				Distributrices automatiques alimentaires      Nombre : _____			
<b>Vente véhicules récréatifs (motorisés, roulottes)</b>							
Nombre :	<input type="checkbox"/> de 1 à 5	<input type="checkbox"/> de 6 à 15	<input type="checkbox"/> 16 et plus				
Vente mini-motos, trottinettes, véhicules électriques <input type="checkbox"/>			Vente remorques à chevaux <input type="checkbox"/>		Calèches      Nombre : _____		
Tours, balades à cheval/établissement Nombre établissements : _____			Tours, balades à cheval Nombre de chevaux : _____		Hélicoptère, avion, montgolfière Nombre : _____		
Vidange installations sanitaires nombre de véhicules : _____				Vente gaz propane nombre de véhicules : _____			
Spectacle sans haut-parleur <input type="checkbox"/> / Spectacle avec haut-parleur <input type="checkbox"/>				Vente, location, réparation extincteurs <input type="checkbox"/>			
Description du produit en vente ou du service offert :							

## Document à fournir avec le formulaire et nouveauté du règlement :

- Preuve que le **montant des taxes municipales échu a été acquitté** avant la délivrance du permis par le propriétaire de l'immeuble (art. 4.2);
- Tout stationnement pour des véhicules de loisirs et dont le terrain compte 50 espaces de stationnement et plus doit déposer un plan d'aménagement numérisé avec sa demande de permis (art. 4.4.3) :
- Le plan d'aménagement doit comprendre le nombre d'espaces de stationnement numérotés et la direction de circulation des véhicules ;
- Une fois le plan approuvé par le service de l'urbanisme, il est de la responsabilité du propriétaire de l'emplacement loué de faire plastifier le plan d'aménagement, d'une dimension minimale de 11" X 17" et de l'afficher à l'entrée de l'immeuble ou sur le mur extérieur du poste d'accueil, afin d'être visible en cas de mesure d'urgence (art. 4.4.3);
- Tout permis octroyé pour un établissement vendant, exposant ou distribuant des produits alimentaires, obligation de déclarer chaque distributrice automatique alimentaire et de boissons et requérir un permis s'il y a lieu (art. 4.1);
- Dépôt et récupération de permis au plus tard à 16 h le jeudi précédent le premier vendredi du Festival pour bénéficier du tarif préférentiel de la prévente (Chapitre 4A);

Je soussigné(e), déclare que les renseignements donnés sont complets et exacts et que si le certificat d'usage temporaire m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements applicables en vigueur ainsi qu'aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

**Signature obligatoire du propriétaire de l'emplacement à louer :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

Faire parvenir à :

Ville de Saint-Tite

Service de l'urbanisme

540, rue Notre-Dame

Saint-Tite (Québec) G0X 3H0

Tél. : 418 365-5143 postes 154 ou 156

[clambert@villest-tite.com](mailto:clambert@villest-tite.com) ou [jygroulx@villest-tite.com](mailto:jygroulx@villest-tite.com)



Message d'Annie

La chaleur est enfin arrivée ! Profitons de cette belle température que nous avons pour faire le plein d'énergie, les journées rallongent, le soleil est radieux et c'est bon pour le moral.

Je vous souhaite une très belle saison estivale et au plaisir de vous voir cet été !


Annie Pronovost, mairesse



**DÉBUT DU CAMP DE JOUR:**  
**25 JUIN.**

**LOISIRS ET CULTURE SAINT-TITE  
SOUHAITE BON ÉTÉ À TOUS LES  
JEUNES DU CAMP DE JOUR!**

**Suivez la page Facebook  
" PARENTS CAMP DE JOUR ST-TITE"  
pour toutes les informations pertinentes.**



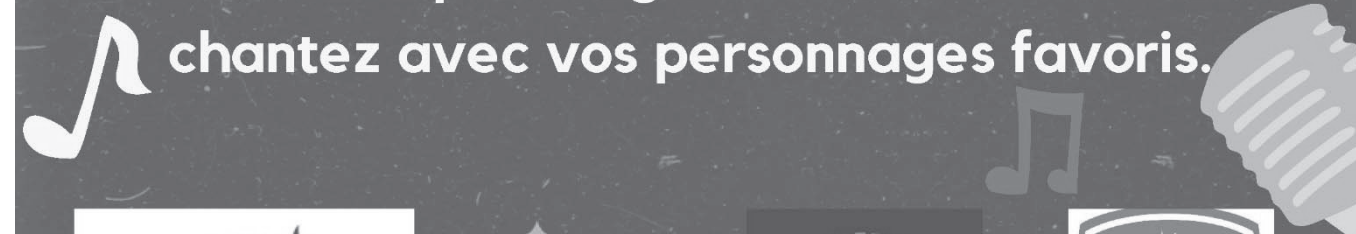
Loisirs et culture de la Ville de  
St-Tite en collaboration avec la  
microbrasserie À la fût et l'école  
de danse Escouade IndépenDanse,  
proposent des soirées dansantes  
dans la rue.

QUAND ? : 25 JUIN / 11 JUILLET / 8 AOÛT  
À PARTIR DE 18H

OÙ ? : EN AVANT DE LA MICROBRASSERIE  
À LA FÛT, RUE NOTRE-DAME.

Aussi, notez à votre agenda  
la soirée du 25 juillet.

Entre le restaurant et la brasserie, un cinéraoké  
sera diffusé. Apportez vos chaises et  
couvertures pour regarder un film musical et  
chantez avec vos personnages favoris.





# CET ÉTÉ ON SORT À ST-TITE!

LOISIRS ET CULTURE AINSI QUE LA VILLE DE SAINT-TITE VOUS PRÉSENTENT LES SOIRÉES ESTIVALES FESTIVES.

AU PARC ADRIEN-BELISLE, LES VOIX DE CHEZ NOUS REPRENENT DU SERVICE.

JEUDI 18 JUILLET 19H:

LE DUO LAURIE ET SIMON

JEUDI 15 AOÛT :

QUINTETTE DE CUIVRE DE L'OSTR ET PEINTRES SUR PLACE

JEUDI 22 AOÛT:

ÉRIC MASSON ET SES MUSICIENS.



APPORTEZ VOS CHAISES.  
SERVICE DE BAR SUR PLACE.



**Lacoursière & Fils inc.**

Prop. Chantale et Julie St-Amand

341, Du Moulin, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0  
Tél.: (418) 365-6322 ~ Téléc.: (418) 365-6000  
salonlac@cgocable.ca

**Maison M. Bussière**

1938

Luc Fraser,  
propriétaire

418 365-6155



[www.maisonmbussiere.ca](http://www.maisonmbussiere.ca)

Pour toute  
la famille,  
souliers et bottes  
confortables,  
pour le chic ou  
pour le travail

421, Notre-Dame, Saint-Tite G0X 3H0



**POUR CÉLÉBRER  
LA FÊTE NATIONALE,  
REJOIGNEZ-NOUS AU PARC  
ADRIEN-BELISLE  
LE 23 JUIN.**

**DÈS 14H TOUTE LA FAMILLE EST CONVIÉE  
POUR S'AMUSER AUX COULEURS DE NOTRE  
QUÉBEC.**

**ANIMATION MUSICALE, MAQUILLAGE, JEU  
GONFLABLE , SOUPER HOT-DOG,  
RAFRAÎCHISSEMENT, JEUX D'EAU.**

**EN SOIRÉE, ON SE RETROUVE À LA BELLE  
ÉTOILE POUR FESTOYER AVEC LE DUO  
LES LABELLE AU CARRÉ, QUI NOUS FERA  
DANSER SUR LES SUCCÈS QUÉBÉCOIS D'HIER  
À AUJOURD'HUI.**

**UNE FÊTE FAMILIALE OÙ IL FERA BON  
CÉLÉBRER!**

**ON VOUS ATTEND EN GRAND  
NOMBRE!**



**metro**  
St-Tite


621 route 153  
Saint-Tite-de-Champlain Québec G0X 3H0  
Tél. : 418 365-6115 - Fax : 418 365-7374

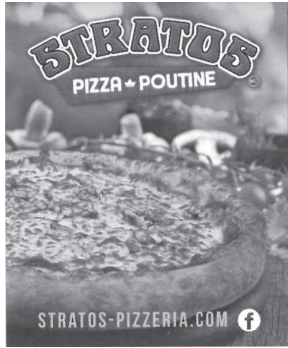
### **CENTRE DU CAMION ST-TITE Inc.**

Dépositaire  **PRAXAIR**, distributeur de pièces et accessoires pour camions et remorques

**Daniel Veillette**  
650 BOUL ST-JOSEPH  
ST-TITE, QC G0X3H0  
418-365-7488  
pvtinc@globetrotter.net

Vente de CB et accessoires  
Batterie pour automobile, moto, motoneige,  
machinerie, etc.  
Piles Duracell  
GPS Rand McNally

Suivez-nous sur 



Anne St-Pierre

440, rue St-Gabriel  
Saint-Tite (Québec) G0X 3H0

Téléphone : 418 365-6666  
Télécopieur : 418 365-4317

ENCOURAGEMENTS



Saint-Tite

418-365-9772

Amélie Valois, o.o.d. Propriétaire

**MENU DU JOUR**

**DÉJEUNER**

**CASSE-CROÛTE**

**LIVRAISON**

Visitez notre page Facebook

418 365-7090

41 boul. Saint-Joseph, Saint-Tite



ÉTUDE  
**Cloutier, Samson &  
Francoeur**  
NOTAIRES

Me Jean-François Cloutier, L.L.B.L.L.M.  
jfccloutier@notairesmekinac.com

Tél. : 418 365-6461  
Fax : 418 365-4092

532 rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0

**Véhicule  
électrique**

*Santa Fe*  
**CONCEPT**



418 365-1314

Francois Mayrand, Président

www.santafeconcept.com | santafe@sympatico.ca

**BMR**

**Novago Coopérative**

St-Tite | 190, rue Marchildon | 418 365-5126

**BATTERIE**  
*Mauricie*

- Industriel
- Commercial
- Gros & détail
- Chariot élévateur

**Junior Guillemette** Propriétaire

89, Route 153 St-Tite Québec G0X 3H0  
418 365-5600 info@batteriemauricie.com

familiprix

Au service de votre santé



**Sylvain Francoeur**  
PHARMACIEN

Téléphone 418 365-5148

Télécopieur 418 365-5149

491, rue Notre-Dame St-Tite (Qc) G0X 3H0

*Coopérative  
Funéraire  
de la Mauricie*

Siège social  
2280, 105<sup>e</sup> Avenue, Shawinigan  
(secteur Shawinigan-Sud)  
C.P. 1271 (Québec) G9P 1P1  
Téléphone : 819 537-8828  
direction@cfmauricie.ca



Isabelle Pronovost  
Directrice générale



Équipe  
**Adam &  
Champagne**



**RE/MAX**  
DE FRANCHEVILLE  
agence immobilière  
B : 819 537-5000

www.equipeadamchampagne.com

**Sylvain Champagne**

COURTIER IMMOBILIER résidentiel  
Sylvain Champagne inc.  
819 536-8417  
sylvainchampagne2@gmail.com

**Jacinthe Adam**

COURTIER IMMOBILIER  
Jacinthe Adam inc.  
819 531-1676  
jacintheadam@gmail.com

**Séances ordinaires du conseil 2024**  
à l'Hôtel de ville à 19h00,

8 janvier	2 juillet
5 février	12 août
4 mars	3 septembre
8 avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre



Hôtel de ville : 418 365-5143, secrétariat poste 152, 153  
Bibliothèque : 418 365-6203  
Garage municipal : 418 365-3007  
Voirie municipale (urg. fin de sem.) : 418 507-5449  
Loisirs : 418 365-5143 poste 161, piscine poste 163

**Dates et heures de tombée 2024**      **Dates de parution**

5 février, 13h	29 février
1 <sup>er</sup> avril, 13h	25 avril
27 mai, 13h	20 juin
5 août, 13h	29 août
30 septembre, 13h	24 octobre
25 novembre, 13h	19 décembre

**Consultez notre site internet**  
**au [www.villest-tite.com](http://www.villest-tite.com)**



**Toilettage**  
**Boutique**  
**Rock n Dogs**

Rock n Dogs... la destination pour tout trouver pour ton fidèle compagnon!  
Boutique spécialisée pour animaux  
Nourriture biologiquement adaptée  
Suppléments naturels  
Laisses et colliers faits à la main au Québec

**1 581 997-0468**  
Situé au 484 rue Notre-Dame

Suivez-nous sur Facebook pour connaître nos promotions!

**ACIER RAYCO**  
[ 2 0 1 6 ] I N C .

**UN SERVICE COMPLET OFFERT SOUS LE MÊME TOIT!**  
RÉSIDENTIEL / COMMERCIAL / INDUSTRIEL  
**SPÉCIALISTE DE PONCEAUX**

- ACIER
- ACIER INOXYDABLE
- ALUMINIUM
- ARMATURE
- DRAIN
- GÉOTEXTILE
- MÉTAUX
- PONCEAU
- TEFLON (UHMV)
- COUPE
- PLIAGE
- SOUDURE (ACIER/ALUMINIUM)
- TABLE DE COUPE PLASMA

ET PLUS ENCORE...

COMMANDER PAR : [info@acierrayco.ca](mailto:info@acierrayco.ca) / 418 365-7829  
101, ROUTE 153 ST-TITE (QC) GOX 3H0 / [acierrayco.ca](http://acierrayco.ca)

**Auto Value**  
Expert en pièces

**PIÈCES D'AUTOS AUTOMOBILE INC.**  
885, route 153, Saint-Tite (Qc) GOX 3H0  
Tél. : 418 365-7575 Téléc. : 418 365-6601

PEINTURE  
**BASF**  
AUTO / INDUSTRIELLE

Gilles Adam président  
Guy Adam vice-président  
[gadam@gaautomobile.com](mailto:gadam@gaautomobile.com)

Shawinigan : 9682, Boul. des Hêtres G9N 4Y3  
Tél. : 819 539-6471 Téléc. : 819 539-8793

**Casse-potite**  
**BOULANGERIE**

Bonne chance à toutes les équipes!

439, route 153, St-Tite • 418 365-6033

**LA VIEILLE BANQUE**  
Bistro

**AU ♥ DE ST-TITE**

**G.M. BOUTIQUE**

VÊTEMENTS POUR HOMME ET DAME  
580, Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) GOX 3H0  
418.365.7245